

Déclaration du syndicat AVENIR au CSE Central SOPRA STERIA sur la Synthèse CRH et les Augmentations des salaires

Le Syndicat AVENIR constate que la population DHG (Directeurs Hors Grille) a une moyenne d'augmentation de 6,09%, versus environ en moyenne 3,6% pour l'ensemble des salariés comprenant également les salariés DHG.

Ainsi la Direction n'est pas correcte avec ses salariés les moins rémunérés qui subissent pleinement l'inflation.

Lorsque nous regardons en montant, nous trouvons un montant d'augmentation maximal par mois de 3 000 € dans la catégorie DHG, alors que beaucoup de salariés n'ont pas d'augmentation du tout (soit environ 27% des salariés).

- Le plafond de la sécurité sociale c.à.d. la tranche A du salaire pour le calcul des cotisations sociales a été augmenté par l'administration à 3666 € en 2023 alors qu'il était de 3428 € en 2022.
- Ceci occasionne une augmentation des charges pour tous les salariés ayant un salaire supérieur à 3428 € et ceux-là, s'ils ne sont pas augmentés c.à.d. pour 27% d'entre eux, ils ont une baisse de salaire net.

Ainsi cet exercice CRH n'est pas à la hauteur d'une inflation entre 6 et 12% avec une pression plus importante sur les bas salaires alors que l'entreprise est fortement bénéficiaire (Pour rappel le dividende par action a été augmenté à 4,3 € par action !).

Le syndicat AVENIR demande une prime exceptionnelle de 1000 € aux salariés dont le salaire est inférieur ou égal à 3666 € par mois et un surintéressement pour l'ensemble des salariés de 740 € (qui s'ajoutent aux 1260 Euros d'intéressement dus par salarié).

Le Syndicat AVENIR demande une correction de ces décisions d'augmentation en étudiant à nouveau la situation des salariés non augmentés cette année notamment ceux non augmentés depuis plus de 2 ans.



Le syndicat AVENIR demande une prime exceptionnelle de 1000 € aux salariés dont le salaire est inférieur ou égal à 3666 € par mois et un surintéressement pour l'ensemble des salariés de 740 € (qui s'ajoutent aux 1260 Euros d'intéressement dus par salarié).

Le Syndicat AVENIR demande une correction de ces décisions d'augmentation en étudiant à nouveau la situation des salariés non augmentés cette année notamment ceux non augmentés depuis plus de 2 ans.

Contactez nous pour vos droits

info@avenir-soprasteria.com

06.06.40.48.82



Le peuple gagne la bataille des retraites ... Poursuivons ...

Et chez SOPRA STERIA ? ... Que Sera, Sera ... ♪♪♪♪♪

